

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 avril 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DDCT 17** Subvention (134 000 euros) à 12 associations pour le financement de 15 projets au titre de l'intégration.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 12 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Accompagnement des résidents au sein des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des résidences sociales issues du plan de traitement des FTM

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'Association Africultures (16255), pour le projet (20<sup>e</sup> arrondissement) intitulé « Outils d'apprentissage linguistique à destination des migrants » (2021\_01869).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'Association Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest (19377), pour le projet (13<sup>e</sup> arrondissement)

intitulé « LIEN SOCIAL, Atelier français pour autonomie socio-professionnelle, informatique, ouverture culturelle » (2021\_05817).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association Keur Kamer – (A2K) (75721), 3 000 € pour le projet (17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements) intitulé « Alphabétisation et accès au numérique dans 2 Foyers de Travailleurs Migrants » (2021\_01526) et 3 000 € pour le projet numérique, « français et ouverture culturelle » (2021\_01523) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'Association La Porte à côté (191921), pour le projet (20<sup>e</sup> arrondissement) intitulé « Rec, La Radio des Foyers » (2021\_06602).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'Association Parcours (187680), 4 000 € pour le projet intitulé « dossier unique CPO SEII: Invisibles aventuriers », (3 000 € pour le dossier 2021\_05574 - SEII et 1000 € pour le dossier 2021\_02363 – SPV) et une autre subvention d'un montant de 3 000 € pour le projet « le cinéma frappe à ta porte » (2021\_05575- SEII) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'Association Raconte nous ton histoire (8565) pour le projet (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) intitulé « Apprendre-comprendre (au sein des résidences sociales : Bisson, Argonne » (2021\_06755).

#### Accompagnement des personnes âgées issues de l'immigration

Article 7 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'Association Agir pour la culture et les échanges (61941) pour le projet intitulé « Fonctionnement permanence l'Arbre à palabre » (2021\_04787) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 70 000 € est attribuée à l'Association Ayyem Zamen Le temps jadis (18686) pour le projet (18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) intitulé « Subvention de fonctionnement cafés sociaux, domiciles partagés et équipe mobile (DDCT-SEII) » (2021\_00574). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée au Café social Espace Farabi (16160) pour le projet intitulé « Café social "Espace Fârâbi" pour personnes âgées » (2021\_03069).

#### Connaissance de l'histoire des migrations

Article 10 : Une subvention d'un montant de 3 500 € est attribuée à l'Association Batik international (16136) pour le projet intitulé « Déchiffrons les mémoires » (2021\_04381).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée au Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (75761) pour le projet intitulé « Centre de ressources et de sensibilisation sur les migrations internationales, DDCT, INT » (2021\_01721).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'Association Cuisinons nos différences (191662) pour le projet intitulé « Subvention de fonctionnement de l'association : financement d'ateliers cuisine » (2021\_00665).

Article 13 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**